

Autorités de protection : nouvelles recommandations

- Enquête menée par l'Université de Fribourg



L'Université de Fribourg a analysé les interventions du Centre d'écoute et d'assistance KESCHA et recommande davantage de ressources, de médiations et d'interventions de crise de la part des Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).

En une année, près de 1100 personnes concernées se sont tournées vers le Centre d'écoute et d'assistance KESCHA à la recherche d'un conseil juridique ou d'un soutien psychologique, soit près de 0.8% de toutes les mesures suivies par les APEA. En Suisse, 132 000 personnes sont concernées par des mesures de protection, dont 42 000 enfants et 90 000 adultes.

Selon l'évaluation, 59% des cas concernent la protection de l'enfant. Sur ce point, deux tiers des problèmes trouvent leur source dans les conflits entre les parents, et un quart des situations concernent un placement extrafamilial.

Les personnes ayant recours aux services ont souvent une confiance faible ou inexistante dans les institutions impliquées et ne se sentent pas suffisamment prises au sérieux dans leurs besoins et dans ceux de leurs proches. L'évaluation montre aussi que la perception négative qu'a le public des APEA (en particulier en Suisse alémanique) a des effets défavorables sur la collaboration.

L'enquête et l'évaluation des professeur-e **Dominik Schöbi** et **Alexandra Jungo** se conclut sur trois recommandations à l'attention des APEA, des curatelles, des cantons et des communes : attribuer davantage de ressources, permettre davantage de médiations dans les procédures et prévoir des postes d'intervention de crise pour les cas particulièrement compliqués et émotionnels.

[Communiqué](#)